

# **COMPTE RENDU DE LA** **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 avril 2015**

Convocation du 9 avril 2015, affichée le 9 avril 20145

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

**Conseillers présents** : BECK Isabelle, BRUCKER Jean, FRITZ Michèle, GAILLARD Stéphane, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, WEISS Bernard, CRIQUI Marc, MARTZLOFF Christian, MEYER Bruno, WENDLING Nadine, GUERRIER Catherine.

**Conseillers absents** : BROSE Estelle, VETTER Bernard.

M. Stéphane GAILLARD est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2015 a été adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Travaux de remplacement du chauffage de l'église**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier concernant les travaux de remplacement du chauffage de l'église, conformément à la délibération du 14 avril 2014 déléguant au Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget.

A ce jour, une entreprise a déjà déposé une offre pour le système actuel. La commune est en attente de devis pour d'autres modes de chauffage. Vu le montant prévisionnel du marché, celui-ci rentre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

### **2. Mairie- Ecoles primaire et maternelle : travaux de réfection du crépi et des peintures extérieures**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier concernant les travaux de réfection du crépi et des peintures extérieures des bâtiments de la mairie de l'école primaire et maternelle, conformément à la délibération du 14 avril 2014 déléguant au Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget.

A ce jour, une entreprise a déjà déposé une offre. Vu le montant prévisionnel du marché, celui-ci rentre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA). Un avis d'appel public à la concurrence sera publié sur le site internet de la commune et de la Communauté de Communes.

### **3. Ban communal : désignation d'un piégeur agréé**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un piégeur agréé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide que les opérations de piégeage soient confiées à M. Bernard SCHNITZLER, locataire du lot de chasse n°2,
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ces opérations

Pour extrait conforme.

Ettendorf le 17 avril 2015

Le Maire, Patrice WEISS